
COMMISSION PERMANENTE

SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2020

Ce lundi 7 décembre, le Conseil départemental de l'Ardèche s'est réuni pour la dernière commission permanente de l'année. Pour Laurent Ughetto, président du Département, « cette dernière Commission permanente concrétise une année de travail au profit des Ardéchois.es, des collectivités et des tiers – acteurs économiques du territoire. J'en suis fier. Nos engagements se chiffrent en millions d'euros en faveur de la culture, des sports du social, des travaux. Des engagements financiers qui renforcent notre engagement quotidien en proximité au plus près des habitants. »

Voici quelques-unes des décisions adoptées lors de cette séance.

→ POLITIQUE SANTE / LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION MEDICALE

Attribution de bourses d'aides aux étudiants infirmiers en pratique avancée

La politique départementale de santé s'articule autour de 4 axes : des actions de prévention, la création d'un centre de santé départemental (ouverture janvier 2021), le soutien au déploiement de la télémédecine et le renforcement de l'attractivité du territoire afin de lutter contre la désertification médicale.

C'est dans ce cadre, que la commission permanente a validé une nouvelle action qui vise à attribuer des bourses d'aides aux infirmiers en pratique avancée (IPA). Pour les personnes déjà « infirmiers » qui poursuivraient ainsi leur formation ou pour les nouveaux postulants, ce diplôme nouvellement créé, sanctionné par un bac +5, leur permet de travailler en lien avec un médecin, et dans le cas du centre de santé départemental avec le médecin coordonnateur. L'IPA dispose d'une autonomie suffisante pour gérer la majeure partie des soins programmés (renouvellement d'ordonnance, surveillance des pathologies chroniques, éducation sanitaire, prescription d'examen complémentaires...).

En soutenant les étudiants « IPA », le Département contribue à la constitution d'un réseau de proximité et de qualité répondant aux besoins de santé de la population ardéchoise par la mise en œuvre d'une solution innovante. Au titre de ce nouveau dispositif, trois dossiers ont été déposés pour l'année universitaire 2020-2021 par des infirmières exerçant actuellement en Ardèche. **Les trois infirmières qui les ont proposés, recevront chacune une aide de 5 000 euros pour la reprise de leurs études et le développement de leur projet professionnel sur le territoire ardéchois.**

Et aussi : aides aux stages des étudiants en médecine réalisés en Ardèche.

Dans la même logique de prévention de la désertification médicale, le Département soutient les stages d'internat des étudiants en médecine qui réalise celui-ci en Ardèche. Ce dispositif existe depuis plusieurs années. Pour le 1er semestre 2020/2021, **14 étudiants** (12 université de Lyon, 2 université de Saint-Etienne) recevront chacun l'aide maximale de **2 400 €**. 2 autres étudiants (université de Lyon) recevront une aide au prorata du temps effectué en Ardèche (2/3, 1 600 €).

→ POLITIQUE CULTURELLE

Accompagner les structures du territoire

Alors que le secteur est particulièrement impacté par la crise sanitaire actuelle, le Département soutient plus que jamais les structures culturelles du territoire. Porteuses de projets artistiques ou scientifiques inscrits dans le quotidien, elles constituent un maillage d'excellence et de proximité dans une diversité de domaines, permettant d'agir au plus près des habitants.

Pour ce faire, le Département en cette fin d'année renouvelle de nombreuses conventions d'objectifs¹. En complément de ces conventions d'objectifs ou autres aides, **des mesures exceptionnelles sont prises en faveur des structures culturelles conventionnées confrontées à la crise sanitaire du Covid-19.**

Ces mesures, adoptées lors de la DM1 de juin 2020, permettent de soutenir les structures les plus fragilisées par la crise, sur le plan financier et l'emploi en particulier, pour lesquelles la pérennité des activités est potentiellement mise en péril. Trois nouvelles structures recevront un soutien « mesures exceptionnelles covid-19 » : Ardèche Image (7 600 €), la Comédie de Valence (6 500 €) et Ecran-Village (3 500 €), et compléteront les 17 aides déjà votées en septembre et octobre (**montant total attribué dans ce cadre : 83 700 €**).

Soutien exceptionnel encore, le Département apporte à Format Dance une aide d'investissement de 12 000 € pour l'achat de matériel scénique lié le développement de son activité d'itinérance.

Soutenir le patrimoine ardéchois... tous les patrimoines !

85 867 € ont été votés pour la restauration et à l'entretien des **monuments historiques** (église de Vidalon/Davézieux, ferme de Clastre/Sainte-Eulalie, tableau de « la Nativité » de Robecque/Tournon-sur-Rhône).

7 projets ont été retenus dans le cadre du 4^e fonds innovant en faveur des patrimoines ardéchois (**FIPA**). Au 15 octobre, ils ont collecté au total 34 893 € de mécénat par le biais de leurs campagnes de financement participatif. La commission permanente décide d'accompagner 6 projets pour un montant de **60 847 €** (calade « chemin de l'aire »/Labastide-sur-Besorgues, toiture en lauze de l'église/Mars, moulin de Vahille /Saint-Clément, église/Saint-Michel de Chabrillanoux, église/Saint-Jean Chambre, presse à huile/Saint-Joseph des Bancs). Le 7^e projet inscrit au FIPA, reporté en 2021, est le caveau des Carmélites sur la commune des Vans... néanmoins doté d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € pour la phase préparatoire du projet.

... et aussi :

15 000 € de subvention exceptionnelle pour la commune de Viviers pour la mise en œuvre des **travaux d'urgence du Château de Verchaüs**, propriété du groupe Lafarge-Holcim, impacté par le séisme du 11 novembre 2019. Le collectif d'artisans d'art, Collectif du Château de Verchaüs, pourra ainsi travailler dans des conditions sanitaires correctes.

¹ association Au-delà du temps / association Antenne mobile d'action culturelle (AMAC) / association typographie et poésie (éditions Cheyne) / régie autonome personnalisée du Théâtre de Privas / SCIC « Comédie de Valence » / association « Janvier & Lipse



→ POLITIQUE SPORTIVE

Pour les plus petits...

Le soutien que le Département apporte au **sport scolaire** se formalise par deux soutiens financiers distincts : un dédié aux associations présentes dans les établissements ; l'autre au comités départementaux. A ce titre, le Département décide de verser un soutien au comité départemental de l'union sportive de l'enseignement supérieur (**USEP**) de **30 000 €** pour l'organisation et la coordination des « journées Ardèche en chemin », des « Journées Neige », des « E-rencontres » et toutes leurs actions récurrentes permettant une meilleure prise en compte de la diversification des publics dans le sport au premier degré.

Pour tous...

Plus d'un demi-million d'euros ! La 6e répartition des **Contrats sportifs départementaux 2019_2020** représente 91 dossiers dont 78 clubs, 13 comités départementaux et 3 organisateurs d'événements sportifs. Le montant de l'aide s'élève à 524 850 €.

Le Département se positionnant comme amortisseur des pertes financières subies par certains du fait de l'annulation des épreuves, les incidences de la crise sanitaire ont été prises en compte au cas par cas, notamment pour les associations organisatrices d'événements.

Pour la 1re répartition des **CSD 2020-2021**, 8 dossiers (2 clubs, 2 comités, 2 organisateurs) sont d'ores et déjà pris en compte. Là aussi, les incidences de la crise sanitaires ont été prises en compte en amoindrissant, dans le calcul de la part de fonctionnement, les baisses de licenciés dont la plupart ont été victimes et en revalorisant la part du soutien à l'emploi. Cette première enveloppe s'élève à **108 000 €**.

Croix de Bauzon... une convention de coopération pour l'exploitation de la station.

Dans le cadre de sa politique territoriale, le Département souhaite renforcer sa collaboration avec le syndicat mixte de la Montagne ardéchoise en vue de conforter l'attractivité du site de la Croix de Bauzon. La convention de coopération permet de préciser le rôle d'ingénierie et de conseil du Département ; celui de maître d'ouvrage du SMA. Cette démarche s'inscrit dans les travaux en cours visant à accompagner la Croix de Bauzon vers une station 4 saisons et à développer l'accueil de groupes sur le site. A suivre...

Et aussi... sport santé adapté

Dans le cadre du Laboratoire de la transition, une action sport santé à destination des publics de l'insertion et des jeunes pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance est développée.

Pour ce faire, un partenariat avec le CDOS va être mis en place afin de proposer à ces personnes la pratique sportive régulière et adaptée.

La convention prévoit de proposer cette action à 26 personnes sur les territoires (13 pour les personnes insertion, 13 pour les publics enfance).



→ SOLIDARITES AVEC LES COLLECTIVITES

Mobilités

Des mobiliers vélos gratuits pour les collectivités... En mai 2020, le Département de l'Ardèche s'est engagé pour la seconde année dans l'achat de mobiliers vélos pour aider les premiers investissements en équipement des collectivités qui souhaitent mettre en place un plan mobilités douces à l'échelle locale. L'heure est aujourd'hui à l'attribution des subventions en nature qui correspondent aux mobiliers vélo remis aux (très nombreuses !) collectivités intéressées... Le montant total de ces mobiliers (arceaux, boxes, abris ouverts, racks...) représente plus de **299 000 € TTC** ! On n'a pas fini de pédaler en Ardèche d'autant plus que l'aide à l'acquisition de VAE pour les Ardéchois est reconduite en 2021.

4 193 785 € votés en faveur des communes de l'Ardèche

Au titre de la solidarité territoriale, la Commission permanente a voté le soutien aux investissements portés par les collectivités et celui pour accompagner les Communes les plus défavorisées ou subissant des charges importantes.

Grâce au dispositif spécifique rajouté dans son fonds solidarité en mai dernier, 600 000 € ont été dédiés aux communes venues en aide aux commerçants. Ce dispositif de soutien exceptionnel permet au Département qui ne peut intervenir de par la loi en aide directe à l'économie et donc en faveur des commerçants, d'agir néanmoins en votant cette aide aux communes. Ce dispositif permet de soutenir concerne l'exonération des charges et loyers et les droits d'occupation du domaine public consentis par la commune, ainsi que les projets d'investissements visant à maintenir ou développer des activités et/ ou commerce de proximité.

CONTACTS

DEPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Hôtel du Département – BP 737 – 07007 PRIVAS CEDEX

Isabelle SEREN / Corine FONTANARAVA – 04 75 66 77 12 / 04 75 66 77 08 – com@ardeche.fr



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 08
fax : 04 75 66 77 99 - Mél : com@ardeche.fr